



# MAIRIE DE LANTENAY

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE du Lundi 02 novembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le Lundi 02 novembre 2020 à 19 heures, sur convocation de Monsieur Jean-Louis BENOIT, Maire en date du 28 octobre 2020.

Etaient présents : Mr BENOIT Jean-Louis - Mr BALLAND Raymond – Mr PERTREUX Anthony – Mr CHABAUD Michel – Mr CHEVILLON Kévin- Mme DUNEZAT Sandrine – Mr MIALON Jean-Pierre – Mr PELISSON Alexandre – Mme PELISSON Georgette – Mr ROLLET Cyril - Mme SAVEY-GENET Evelyne.

Absent : Aucun

Secrétaire de séance : Monsieur ROLLET Cyril.

#### SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MAIRE

*Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte*

*Une minute de silence est demandée en mémoire à l'enseignant Monsieur Samuel PATY décapité le 16 octobre à Conflans-Sainte-Honorine.*

Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 05 octobre par tous les membres présents, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance du 02 novembre.

#### **1- Délibération de la vente de 4 lots de bois de chauffage**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération n° 046/20107 dans laquelle il est stipulé que la commune peut vendre aux habitants des lots de bois de chauffage disponibles.

Cette année 4 lots situés en « bord de route » et « route du cimetière » ont été attribués comme suit :

Lot n° 1 – En « bord de route » attribué au prix de : 335.00 €

Lot n° 2 – En « bord de route » attribué au prix de : 310.00 €

Lot n°3 – « Route du cimetière » attribué au prix de 352.00 €

Lot n° 4 – « Route du cimetière » attribué au prix de 305.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ont accepté l'attribution des lots de bois de chauffage comme mentionné ci-dessus et ils ont donné l'autorisation à Monsieur le Maire, émettre les titres de recette.

## 2 – Délibération de la vente de bois

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une vente de bois sur pied, non soumise à gestion, aura lieu cette année.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de bois répartis sur différentes parcelles de pâturages et bordures de chemins communaux.

Les bois se décomposent comme suit :

Désignation	Unité	PU H.T
Bois verts	M3	35.00 €
Bois secs	M3	5.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a accepté les tarifs proposés ci-dessus.

### 3- ADHESION AU SERVICE DE CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGE (CEP) DU SIEA.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la commune, le SIEA propose un service de Conseil en Energie Partagée. Ce service permet de mutualiser entre communes de moins de 10 000 habitants un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétique des bâtiments.

En effet, dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques, d'épuisement progressif des énergies fossiles, et dans le cadre des objectifs nationaux et internationaux, le SIEA s'engage à accompagner et aider ses communes adhérentes à maîtriser leurs consommations énergétiques, à diminuer les impacts environnementaux liés à ces consommations et à développer les énergies renouvelables.

Dans ce cadre, une convention fixant les dispositions par lesquelles la commune va bénéficier du service du Conseil en Energie Partagée a été mise en place par le SIEA et doit être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ont accepté d'adhérer au service CEP du SIEA tel que défini dans la convention d'adhésion et ont autorisé Monsieur le Maire à signer la dite convention.

### 4- FACTURATION DE MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal présents qu'un contrat de fourniture de matériel informatique a été signé le 24 janvier 2020 avec la société BuroCom par l'ancienne Municipalité Le précédent contrat de location souscrit auprès de REX ROTARY le 17/07/2017 pour une durée 63 mois court jusqu'en 2022

Engagement spécifique de reprise :

BURO COM GROUPE s'est engagé en qualité de loueur de prendre en charge une indemnité de résiliation à concurrence de 18 425.00 euros H.T payable sur présentation de la facture de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a autorisé Monsieur le Maire à établir la facture du matériel informatique à l'entreprise BURO COM GROUPE.

### 5- REFACTURATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) AUX OCCUPANTS

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle que la communauté de communes Haut-Bugey Agglomération a pris la compétence « Elimination et valorisation de déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement) depuis le 01/01/2014.

L'état fiscal que reçoit chaque année la commune présente le détail des cotisations sur les propriétés foncières bâties dont la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Pour le « Logement de la Poste » et le « logement de la mairie », le montant de la TEOM refacturé aux locataires s'élève à 168.00 € au titre de l'année 2020 et décomposé comme suit :

- 743 Rue des Fontaines – Logement de la Poste – 104.00 €
- 236 Les Montaines – Logement de la mairie – 64.00 €

Ces locaux ne sont pas considérés comme des logements de fonction attribués par nécessité de service, il appartient donc à la commune de refacturer à l'occupant de ces locaux la TEOM due qui sera ensuite reversée à HBA (Haut Bugey Agglomération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté les montants de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2020 dus par les locataires comme mentionné ci-dessus. Ils ont autorisé Monsieur le Maire à établir les titres de recette correspondants aux montants dus par les occupants.

#### 6 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR TRAVAUX DE RESTAURATION DU PONT DU TREMBLAY

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents, le projet de la Commune de sécuriser le Pont du Tremblay détérioré en sous face du tablier.

Il rappelle qu'il a sollicité l'Agence d'Ingénierie de l'Ain afin d'étudier la faisabilité technique du projet.

Il soumet les montants de l'enveloppe financière de l'opération détaillée comme suit :

OBJET	MONTANT
<b>Prestation de travaux</b>	
<b>Montant arrondi travaux à la charge de la commune</b>	82 000.00 €
Diagnostics amiante plomb réseaux	900.00 €
<b>Prestations intellectuelles</b>	
AMO (Agence départementale)	5 400.00 €
Mission de contrôleur technique/Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé.	2 500.00 €
<b>Montant prévisionnel total de l'opération</b>	<b>90 800.00 €</b>
<b>Montant arrondi à :</b>	<b>91 000.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide le programme de l'opération et d'arrêter l'enveloppe financière des travaux arrondi à hauteur de 82 000 € HT.

Ils ont autorisé Monsieur le Maire à solliciter les aides de l'ETAT, du Département, de la Région et de H.B.A, selon le plan de financement et ils ont décidé d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021 et suivants pour la durée du marché.

La décision de lancement de l'opération sera définitive au retour des demandes de subventions et de l'approbation du plan de financement.

## **SITUATION AVANCEMENT DES TRAVAUX**

**7.1 Isolation des combles de la mairie et l'appartement** : Les travaux ont été réalisés le 19 octobre.

**7.2 Réparation du mur du cimetière**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 05 Octobre 2020 il a été évoqué la nécessité de réparer une partie du mur côté Est du cimetière qui menace de s'effondrer.

Trois entreprises ont été contactées pour transmettre des devis concernant ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a retenu le devis de l'entreprise MARCHIO pour un montant de 4 810,00€HT et a donné l'autorisation à Monsieur le Maire, de signer le devis et de mettre en œuvre les travaux.

**7.3 Elargissement de la route du Tremblay** : Les travaux ont été réalisés.

**7.4 Aménagement chemin de la Cornette**

Le projet définitif a été finalisé lors de la réunion de la commission des travaux du 20 octobre 2020.

Il sera présenté prochainement aux riverains, ensuite il sera mis en œuvre, un arrêté de circulation sera établi.

**7.5 Commission mixte LANTENAY/OUTRIAZ**

Une commission a été créée pour gérer les travaux de restauration intérieure et extérieure de l'église.

Les représentants de la commune de Lantenay sont : Mme PELISSON Georgette – Mrs BALLAND Raymond et CHABAUD Michel.

Les représentants de la commune d'Outriaz sont : Mrs LANGLOIS Frédéric et TURPAULT Christian.

## **7- RAPPORT ACTIVITE HAUT-BUGEY AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire remet à tous les conseillers le « Livret d'Accueil et le rapport d'Activité 2019 de HBA composé de 42 communes soit 64 000 habitants.

Il le commente à l'aide d'un Power Point en rappelant **les compétences obligatoires** (développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, collecte et traitement des déchets ménagers, eau et assainissement, organisation de la mobilité, gestion des aires d'accueil des gens du voyage) et **les autres compétences exercées**.

Il commente également le budget 2019 et le régime fiscal et ses différentes taxes définies.

## **8- PROJET DE CONVENTION DE COOPERATION OPERATIONNELLE AVEC LE SDIS DE L'AIN ADRESSE AU CPINI D'OUTRIAZ**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'en 2014, le CPINI de LANTENAY a été dissout.

Une convention avait été établie d'un CPINI – OUTRIAZ.

Le conseil municipal demande que cette convention soit réécrite afin qu'elle précise un CPINI intercommunal.

Le SDIS de l'Ain a adressé un courrier à Monsieur le Maire d'Outriaz, autorité gestionnaire du CPINI de se prononcer sur l'adhésion à une convention de coopération opérationnelle et non opérationnelle concernant le corps communal des sapeurs-pompiers d'Outriaz, siège du CPINI.

Une présentation de cette convention par le Colonel du SDIS de l'Ain a été faite au Chef de Corps d'Outriaz, à Monsieur Nicolas DEZECACHE et à l'autorité gestionnaire du CPI en mairie d'Outriaz.

Monsieur Raymond BALLAND représentait la commune de Lantenay

## 9- QUESTIONS DIVERSES

- Proposition d'achat de la parcelle ZB / 56 – dit « Le Chavanier »

La commune propose d'acheter la parcelle ZB/56 d'une surface de 250 m<sup>2</sup> appartenant à Mr LOUBES au prix de 0.20 le m<sup>2</sup>.

Cet achat permettrait à la commune de récupérer une surface utile à l'angle de deux chemins

- Organisation de la cérémonie du 11 Novembre

Cette année en raison des conditions particulières de distanciation, de sécurité et d'hygiène liées au COVID, le nombre de personnes sera limité pour la dépose de gerbe de notre monument situé dans la salle des « pas perdus ». Présence de Monsieur le Maire, des deux adjoints, d'un porte-drapeau et d'une personne de la clique pour le chant du clairon.

- Colis de Noël aux Anciens

Monsieur le Maire précise qu'en raison de la situation sanitaire actuelle le repas de fin d'année est annulé

Il demande aux membres du Conseil Municipal si la distribution des colis aux anciens pour l'année 2020 est reconduite comme les années précédentes.

Il est demandé aux membres présents de fixer des règles concernant l'attribution des colis (âge, lieu de résidence ..)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé :

- De reconduire l'attribution des colis aux anciens pour l'année 2020.
- De fixer l'âge d'attribution des colis aux personnes de 70 ans et plus.
- D'attribuer en qualité de résident permanent de 6 mois et plus dans la commune le colis.

- \* Activation dans la commune du plan « Voisins Vigilants »

A la demande de quelques administrés, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de mettre en place un plan « Voisins Vigilants ».

En collaboration avec la gendarmerie d'Hauteville, la commune va étudier ce projet.

- Travaux « fibre optique »

Les travaux « réseaux primaires » pour relier les communes sont terminés.

Les travaux « réseaux aériens » sont prévus mi année 2021 voir début d'année 2022.

- Cantine communale

Au retour des vacances de la Toussaint de nouvelles mesures concernant le protocole sanitaire exigé par l'Education Nationale ont été prises par la municipalité au sein de la Cantine-Garderie communale.

Le Président de séance,

Monsieur BENOIT Jean-Louis.

The image shows a blue ink signature of Monsieur BENOIT Jean-Louis. The signature is written over a circular official stamp of the Mairie de Courmayeur, which features a coat of arms and the text 'MAIRIE DE COURMAYEUR' and '1824'.

Le Secrétaire de séance,

Monsieur ROLLET Cyril

The image shows a blue ink signature of Monsieur ROLLET Cyril. The signature is written over a circular official stamp of the Mairie de Courmayeur, which features a coat of arms and the text 'MAIRIE DE COURMAYEUR' and '1824'.

Toutes les délibérations relatives à ce Conseil Municipal sont consultables en mairie.